Département du Val d'Oise Arrondissement de SARCELLES Canton de GOUSSAINVILLE Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le:

30/01/2024

TRANSMIS le :

31/01/2024

## NBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 19

Présents: 13

Votants: 17

# OBJET :

Avenant à la dématérialisation de la transmission des actes administratifs

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE

0 6 FEV. 2024

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre Le vendredi 26 janvier à 20H45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.

#### Etaient présents :

<u>Mesdames</u>: BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DELGADO Chantal, DAUDRÉ Sybille, GRU Fabienne, HOFFER Marie-Hélène,

Messieurs: BAILLY Maxime, BÉLAIR Xavier, BOCQUET Jean-Charles, DEBCZAK Jean-Michel, DRÉVILLE Gérard,

Absents: Mme FERTÉ Nadège. M. VIRLOGEUX Christophe

Pcuvoirs: Mme. DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir à M. DEBCZAK Jean-Michel

M. Stéphane MOURET donne pouvoir à M BAILLY Maxime Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. Jean-Charles BOCQUET M VANÇON Frédéric donne pouvoir à M. DRÉVILLE Gérard

Secrétaire: M. DRÉVILLE Gérard

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur le Maire explique qu'une convention d'une durée de 3 ans pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Val d'Oise avait été signée en janvier 2020.Le contrat étant arrivé à échéance le 31 décembre 2022, il a été prorogé un an pour assurer la continuité du service

Le 31 décembre 2023, celui -ci est arrivé à échéance. L'offre du groupement de commande du CIG avec un nouveau prestataire est plus intéressante (E-legalite.com). La commune a décidé de changer d'opérateur.

Cela nécessite la signature d'un avenant

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

1/Approuve l'avenant à la dématérialisation de la transmission des actes administratifs avec la préfecture du Val d'Oise.

2/Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique soumis au contrôle de légalité.

3/ Délibération transmise à Monsieur le SGC de Garges et Monsieur Le Sous-Préfet de SARCELLES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire Frédéric MOIZARD

